

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT DU 7 MARS 2002

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

M. LAUT- M.HACHET- M.EZZEDINE
M.BLIN - M.SCHLEIFER - M.SILVERT

Collège Etudiants :

M.HEMPEL - M.LESAGE - M.GARDINA
M.GARIN - M.CATTELLAIN

Collège AITOSS :

M. CROCFER

Personnalités extérieures :

M. SNYCKERTE

Membres de Droit :

M. DESRUMAUX, Directeur de l' IUT

Invités :

M. JOUAN - M. ROUZE - Mme MORLAES
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE
M.DELPORTE - M.THUILLIEZ

Etaient excusés :

M.POTAUX - M.VARLET - M.DULION - M.DARRAS -
M.HOURIEZ - M.DRAZETIC -

Ont donné pouvoir:

M.FARREYROL à M.SNYCKERTE
M. FRANCOIS à M.SCHLEFFER.
M.NICOLAS à M.LAUT
M.NOWICKI à M.LAUT
M.GUILLAUME à M.SNYCKERTE
M.HAEGY à M.SCHLEFFER
M.HUVELLE à M.HACHET
M.POSIERE à M.HACHET
M.AVANZATO à M.EZZEDINE
Mlle TROTIN à M.CROCFER
M.LEBLOND à M.LESAGE
M.LANSKI à M.HEMPEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance

Le Président informe l'assemblée de la décision favorable du Ministère de l'Education Nationale pour l'ouverture, à CAMBRAI, d'un deuxième département TC à orientation agro-alimentaire Cette décision devrait être publiée prochainement au Journal Officiel de la République.(Pour information, la publication de l'arrêté du 13 mars 2002 est effective dans le JO du 20 mars 2002)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 18 octobre 2001

Aucune modification n'étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 18 octobre 2001 est **approuvé à l'unanimité**.

PRESENTATION DE NOUVEAUX ELUS ETUDIANTS:

Monsieur SNYCKERTE demande aux nouveaux élus étudiants de se présenter suite aux élections partielles du 13 décembre 2001 : *la parole est donné successivement à M.GIARDINA Jean-Charles, Etudiant en TC 1^{ère} année, M.GARIN Sylvain, Etudiant en TC 2^{ème} année et M.CATTELAIN Alexandre, Etudiant en GEA 1^{ère} année.*

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION « vie de l'étudiant » DE L'UVHC

Monsieur SNYCKERTE indique que deux élus étudiants se sont portés candidats (M.HEMPEL Laurent, étudiant en GMP et M.LESAGE François, étudiant en GIM) et se sont entendus afin que l'un soit titulaire (M.HEMPEL) et l'autre suppléant (M.LESAGE) afin de siéger au sein de la Commission Vie de l'Etudiant de l'Université.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION FORMASUP

Monsieur SNYCKERTE présente, **pour information du conseil**, la convention de FORMASUP co-signée par le président de l'UVHC et le Directeur de l'IUT qui confie à l'IUT la mise en œuvre des formations par la voie de l'apprentissage de 5 de ses 7 DUT, soit : GMP, GIM, GE2i (option RLI), TC à Cambrai, GEA (option PMO)

Monsieur DESRUMAUX explique que le Conseil Régional a confié à un seul interlocuteur, l'association « FORMASUP » le soin de gérer le CFA de l'Enseignement Supérieur de la Région Nord/Pas-de-Calais ; cette convention vise à définir les obligations des différentes parties dans le domaine de la pédagogie (titre 2) de l'administration (titre 3) et de la gestion financière (titre 4).

SUBVENTIONS :

Monsieur SNYCKERTE indique qu'il appartient au conseil de l'IUT de se prononcer sur le vote des subventions au profit d'une part, de l'association des Directeurs d'IUT (ADIUT) et d'autre part à l'association des Présidents d'IUT (UNPIUT).

Monsieur DESRUMAUX précise qu'auparavant cette subvention à l'UNPIUT était payée sur présentation de facture et que s'agissant maintenant d'une subvention il y a lieu de la présenter au vote du conseil.

Le montant de la subvention à l'association des Directeurs d'IUT est de **1600 €** (1€ par étudiant) et a été votée lors du conseil du 18 octobre 2001

Le montant de la subvention à l'association des Présidents d'IUT et soumise au vote est de **900 €** disponible sur le compte de la Direction (IDIR)

ADOpte A L'UNANIMITE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2002 N° 1

Monsieur le Président invite Monsieur DESRUMAUX à présenter la décision modificative budgétaire n° 1 de l'IUT qui s'équilibre à **931 647,59 €**. Le tableau, envoyé aux membres de l'assemblée, indique l'origine des ressources correspondant à :

- un complément de subvention du Ministère de **219 483 €** (DBM de Rattachement)
- un report de crédit de fonctionnement de **198 100 €**.
- du report des crédits d'équipement pour **381 100 €**
- et de la reprise des engagements 2001 non soldés sur l'exercice 2001 pour **132 964,59 €**

Ces ressources seront utilisées de la manière suivante :

- **723 559 €** (soit 5/6) répartis entre les différents départements selon le tableau fourni à raison de **228 900 €** en fonctionnement et **494 659 €** en équipement (investissement)
- **60 979 €** pour la direction en fonctionnement
- **14.145 €** pour la direction en investissement
- **132 964, 59 €** du solde des engagements de l'année 2001 reportés sur le compte Direction.

Monsieur SCHLEIFFER s'interroge quant à l'origine de la subvention du MEN, Monsieur DESRUMAUX lui indique que lors du vote du budget initial en octobre 2001 le montant exact de la subvention n'était pas connue, de ce fait le montant inscrit au Budget initial est un montant prévisionnel et que l'ajustement se fait au cours de cette DBM lorsque le Ministère informe l'IUT du montant réel de la subvention 2002.

Monsieur DESRUMAUX demande à Monsieur VANDEVILLE, Directeur de la Formation Continue de commenter sa proposition de DBM, ce dernier indique que la DBM de la Formation Continue s'équilibre en dépenses comme en recettes à **140 830 €**, il indique notamment qu'il a du réduire voir annuler les prévisions des ressources de financement c'est le cas pour le programme PICS (programme Ingénieur Cadre Supérieur) faute de candidats (les 2 prévus ont refusé dès l'arrivée du programme PARE) et de diminuer certaines ressources de prestations (notamment formation DETS) dues à la démission de 3 candidats. Cependant de nouveaux programmes (FST destinée à un public féminin) financés par le conseil régional permettent de compenser les diminutions et il y a un report pour **135 971 €**. Monsieur DESRUMAUX précise que le détail de l'affectation des ressources en Formation Initiale et Formation Continue de cette DBM n°1 est fourni pour les 7 départements dans les documents remis aux conseillers.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°1 :

Contres : 0

Abstentions : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2001 (valeurs en francs)

Monsieur DESRUMAUX demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre le document joint à l'envoi de la convocation.

En fonctionnement, les recettes ordonnées dans l'année 2001 s'élèvent à 30 386 989,26 francs et les dépenses réalisées s'arrêtent à 23 470 623,08 francs

En Investissement apparaissent les opérations en capital de l'année dont le total des dépenses est de 3 931 915,18 francs et le total des recettes de 239 886,62 francs

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 6 916 366,18 F (contre+ 4 864 315,37 F en 2000)

Le résultat d'investissement est de - 3 692 028,56 F (contre -3 631 295,62 F en 2000) d'où un résultat global positif de +3 224 337,62 (contre + 1 233 019,16 F pour l'exercice 2000)

Le compte financier fait apparaître un excédent cumulé à la fin 2001 de 12 605 059,08 francs

AFFECTATION DU RESULTAT 2001 et SITUATION APRES AFFECTATION :

- au compte 106 (réserves) : 2 933 827 F (fonds de roulement de 45 jours)
- au compte 110 (report à nouveau) 9 671 231,08

L'analyse du compte financier et les tableaux en annexe permettent de suivre l'évolution cumulée des recettes depuis 1983 par type de formation ainsi que l'évolution des investissements. D'autre part, Monsieur DESRUMAUX attire l'attention des membres du conseil sur l'origine des ressources propres notamment dans le cadre du partenariat avec les entreprises (taxe d'apprentissage, prestations de formation continue aux entreprises)

Monsieur SNYCKERTE propose de passer au vote :

contre : 0
abstention : 0
adopté à l'unanimité

VENTE AUX DOMAINES

Monsieur DESRUMAUX explique qu'un local préfabriqué (ensemble 4 salles bardages en alu), utilisé par le département OGP de Cambrai pour son ouverture en octobre 1995, a fait l'objet d'une vente aux enchères par l'intermédiaire du service des domaines, aujourd'hui, le conseil est amené à se prononcer sur l'acceptation du produit de la vente qui s'élève à 4 500 €

Adopté à l'unanimité

CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur DESRUMAUX indique que l'agent comptable lui a adressé un impayé de 87 120 francs (soit 13281,36€) concernant la formation de salariés de l'entreprise FORGEVAL qui a été placé en liquidation judiciaire.

Cette créance n'étant pas dite privilégiée, le liquidateur a informé l'agent comptable qu'aucune somme ne sera encaissée par l' IUT.

Monsieur SNYCKERTE propose de passer au vote en acceptant cette situation :

contre : 0
abstention : 0
adopté à l'unanimité

CALENDRIER DE L' IUT

Monsieur DESRUMAUX présente le calendrier 2002/2003 proposé par le Conseil de Direction de l' IUT en précisant que :

- la durée de formation encadrée est de 60 semaines sur les 2 années
- les périodes de vacances sont calquées sur celles de l'enseignement secondaire
- le stage en entreprise de 10 semaines peut avoir lieu pendant les vacances

Monsieur DESRUMAUX fait savoir que dans le cadre de la négociation entre les représentants du personnel et l'Administration Universitaire sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail, il a été décidé de fermer l'Université une semaine durant les vacances d'Hiver, aussi comme la semaine de fermeture n'est pas connue à ce jour, le calendrier présenté pourra, éventuellement, être modifié pour s'aligner sur la décision de l'Université.

Adopté à l'unanimité

PLANNING PREVISIONNEL DES ELECTIONS A L'IUT

Monsieur DESRUMAUX présente le planning prévisionnel des élections à l'IUT au cours de l'année 2002 :

1. Désignation des 5 personnalités extérieures par le conseil sur proposition du Directeur et du Président (conseil d'IUT du mois de mai)
2. élections des représentants des enseignants et du personnel IATOSS au Conseil de l'IUT (mi-juin 2002)
3. présentation des 10 personnalités désignés par les organismes extérieurs (CCI, groupements patronaux et syndicaux, collectivités) et des élus du personnel lors d'un Conseil d'IUT début juillet 2002
4. élections des 10 étudiants au conseil de l'IUT (fin octobre 2002)
5. élection du Directeur de l'IUT (mi novembre 2002)

Monsieur DESRUMAUX précise que lors du conseil du mois de Mai, le Conseil devra donner son avis sur la proposition de nomination des chefs de départements GE2I, GMP et TC, ainsi que pour le deuxième département TC à orientation agro-alimentaire créé à CAMBRAI.

adopté à l'unanimité

PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL DE L'IUT

Monsieur DESRUMAUX demande aux chefs de département de présenter, à tour de rôle, leur plan prévisionnel d'équipements pour les 4 prochaines années à venir. (documents distribués en cours de séance)

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur CROCFER, représentant des personnels IATOSS souhaite obtenir un complément d'information sur la publication d'un poste d'Assistant Ingénieur en Interne avec une modification de la branche d'activité professionnelle et sur le devenir d'un contractuel affecté au département GE2i. Monsieur CROCFER précise que la modification de cette « BAP » risque d'empêcher des personnes en poste au département GE2i de postuler.

Monsieur DESRUMAUX précise que le souci de l'IUT est d'apporter des réponses à des besoins non couverts et non à des intérêts personnels. Il est également précisé à Monsieur CROCFER que les anciennes « BAP » (Branche d'Activités Professionnelles) n'existent plus et que les tâches effectuées par le personnel Recherche et Formation sont définies par des références métiers dans 9 nouvelles BAP A,.... I qu'il est possible de consulter.

Monsieur DESRUMAUX indique que le choix d'ouvrir ce poste d'Assistant Ingénieur dans l'Informatique et non dans l'Electronique est motivé par le besoin de couvrir des demandes de plus en plus fortes dans ce domaine évolutif. Monsieur DESRUMAUX précise qu'il s'agit d'un **concours interne** ouvert sur un profil précis et accessible à plusieurs Techniciens actuellement en poste à l'IUT. Quant au contractuel, qui a été recruté temporairement sur le support ASI vacant, il pourra, le cas échéant, glisser sur un autre support vacant et dans tous les cas, il devra passer les concours pour obtenir une titularisation.

Il est rappelé, une fois de plus, que les postes administratifs comme enseignants ne sont pas affectés à des départements mais à l'IUT qui se doit de gérer au mieux ses ressources.

Monsieur DELPORTE, Chef du département GE2I, intervient en précisant qu'il préfère que le gagnant à ce concours soit quelqu'un de l'IUT qu'une personne extérieure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Directeur de l' IUT

Jean-Marc DESRUMAUX